



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023

ATTIJARI LEASING



التجاري ليزرف
Attijari Leasing

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2023



التجاري ليزنج
Attljari Leasing

SOMMAIRE

P.04

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

Environnement International
Conjoncture Nationale

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Renseignements à caractère général
concernant Attijari Leasing

P.08

P.10

ACTIONNARIAT

ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION

P.12

P.18

FAITS MARQUANTS & PRINCIPALES RÉALISATIONS

ACTIVITÉS & RÉSULTATS

Chiffres Clés
Evolution des approbations et des mises en force
Répartition sectorielle des approbations et des mises en force
Part de marché des sociétés de leasing au 31 /12 / 2023
Evolution de l'activité du secteur du leasing durant
la période 2020 / 2023
Qualité des risques
Activité du factoring
Faits marquants au cours du quatrième trimestre 2023
Perspectives d'avenir

P.22



P.32

EVOLUTION DE L'ACTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS

P.34

P.36

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion des ressources humaines
Formation
Organisation de la société

**CONTRÔLE INTERNE & GESTION
GLOBALE DES RISQUES**

P.40

Systeme de Contrôle Interne

P.46

LES PARTIES LIÉES

Informations sur les parties liées

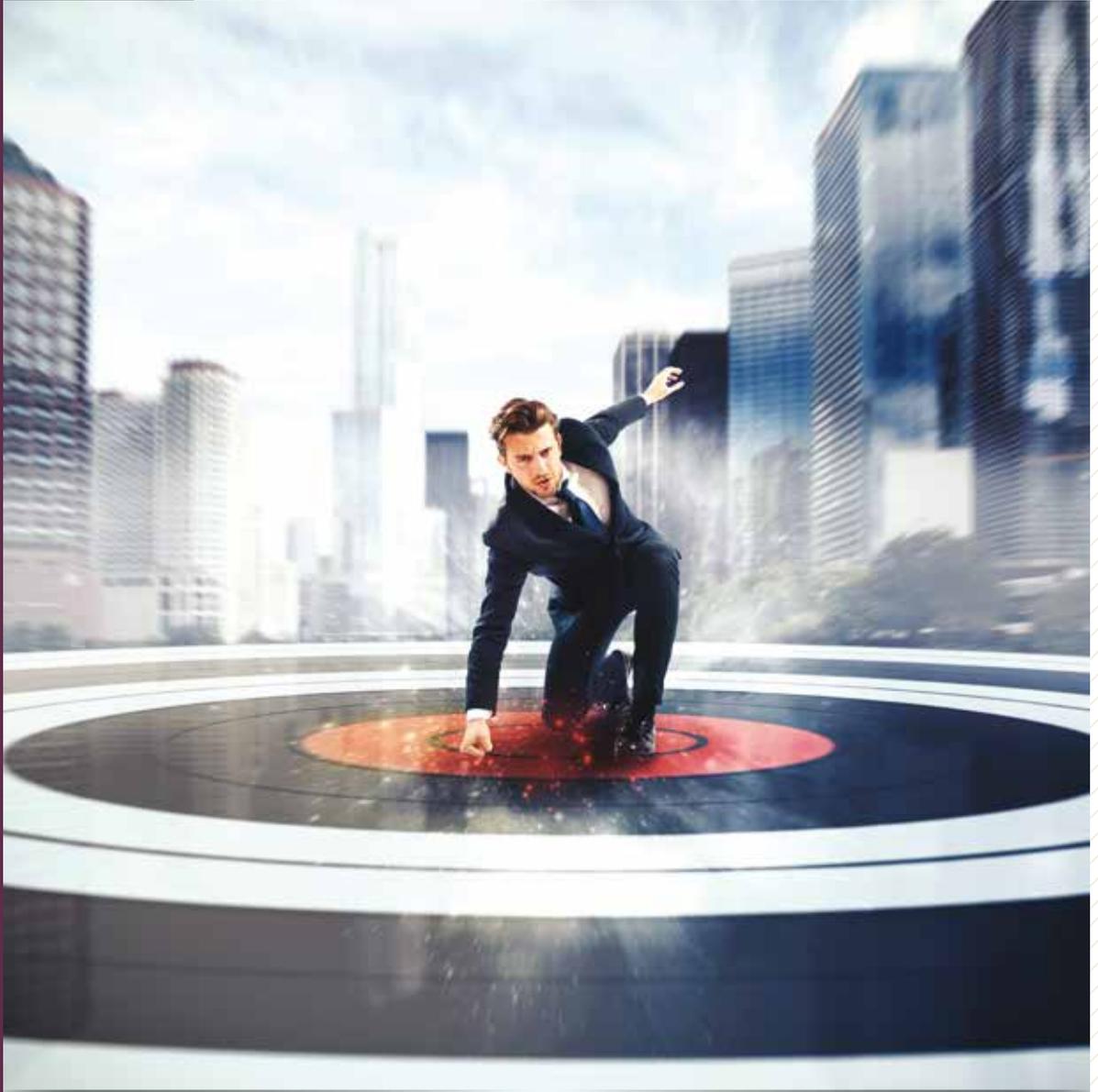
RAPPORT FINANCIER

P.48

Référentiel et Principes comptables appliqués
Evolution des résultats et des capitaux propres
Evolution des ressources
Créances sur la clientèle
Portefeuille titres
Immobilisations
Résultat d'exploitation
Bilan
Etat de résultat
Etat des engagements hors bilan
Etat de flux de trésorerie
Rapport général des commissaires aux comptes
Rapport spécial des commissaires aux comptes

P.78

PROJET DES RÉSOLUTIONS



CONJONCTURE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

— ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, publié en janvier 2024.

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, paru au mois de janvier 2024, la Banque Mondiale (BM) prévoit un ralentissement de la croissance économique mondiale en 2024, et ce, pour la troisième année consécutive, pour revenir à 2,4% contre 2,6% estimée pour l'ensemble de l'année 2023.

Ceci s'explique, principalement, par l'affaiblissement des marchés du travail, la diminution de la demande des services, les taux d'intérêt réels élevés et l'assainissement des finances publiques.

Encore faut-il signaler que la croissance mondiale pourrait connaître un ralentissement plus fort que prévu, en relation avec les risques qui pèsent sur les perspectives, essentiellement la montée des tensions au Moyen-Orient et ses répercussions négatives sur les chaînes d'approvisionnement, les marchés des produits de base, les liens commerciaux et financiers, outre une croissance plus lente que prévu en Chine.

Dans ce contexte, l'activité économique devrait ralentir dans les pays avancés avec une croissance revenant de 1,5% en 2023 à 1,2% en 2024. En particulier, la croissance devrait décélérer aux États-Unis, pour s'établir à 1,6% en 2024 contre 2,5% enregistrée un an plus tôt et ce, en rapport avec le niveau élevé des taux d'intérêt réels.

L'affaiblissement prévu de la consommation, la diminution de l'épargne et le ralentissement des investissements. Il en est de même pour le Japon où le taux de croissance se limiterait à 0,9% en 2024 contre 1,8% l'année précédente. En revanche, le PIB réel de la Zone Euro connaîtrait une légère accélération (0,7% en 2024 contre 0,4% l'an passé), expliquée essentiellement par l'assouplissement des pressions sur les prix qui devrait doper les salaires réels et augmenter les revenus disponibles et par conséquent la demande.

Du côté des économies émergentes et en développement, l'activité économique devrait garder, en 2024, un rythme proche de celui de l'année précédente, soit 3,9% à 4,0%. Toutefois, cette évolution masque des divergences entre les différents pays.

Pour l'année 2024, la BM s'attend à une poursuite du repli de l'inflation mondiale pour s'établir à environ 3,7%, en relation avec l'affaiblissement de la demande sous l'effet des politiques monétaires restrictives adoptées par les principales banques centrales, outre la baisse attendue des prix internationaux des produits de base.

S'agissant des politiques monétaires, et face au maintien de l'inflation à un niveau élevé malgré sa légère décélération, les principales banques centrales ont continué, en 2023, d'augmenter leurs taux d'intérêt directeurs afin de réduire l'inflation et la ramener vers leurs objectifs à moyen terme.

Ainsi, la Réserve fédérale (Fed) a procédé, au cours de l'année 2023, au relèvement de son taux d'intérêt directeur à 4 reprises de 100 points de base au total, le portant dans une fourchette entre 5,25% et 5,5%, soit son plus haut niveau depuis 22 ans.

De même, la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté ses taux d'intérêt directeurs de 200 points de base en 6 fois en 2023, à savoir le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de facilité de prêt marginal et de facilité de dépôt à 4,5%, 4,75% et 4%, respectivement.

globalement, à la hausse au cours de l'année 2023, soutenus par la dissipation des inquiétudes concernant le ralentissement de l'économie mondiale suite, notamment, à l'amélioration de l'activité économique américaine, ainsi que par l'atténuation de l'inflation et, partant, l'attente des baisses des taux d'intérêt par les banques centrales.

CONJONCTURE NATIONALE

L'activité économique s'est contractée, au cours du troisième trimestre de l'année 2023, dans les différents secteurs en dehors de celui des services qui a montré une certaine résilience. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) a affiché, en glissement annuel et en termes réels, une régression de 0,2% contre +0,6% au cours du trimestre précédent et +3,4% à la même période de 2022.

La forte contraction de la valeur ajoutée du secteur agricole (-16,4%), conjuguée à la baisse de l'activité des industries extractives, notamment, les mines (-8%) et l'extraction de pétrole et de gaz naturel (-2,1%) ont été partiellement compensées par la bonne performance des différentes branches des services (+1,9), particulièrement les services d'hôtellerie, de restauration et de cafés (+10,8%) et le transport (+3,3%).

Il est à noter, toutefois, que le PIB réel s'est inscrit, au cours des neuf premiers mois de 2023, en hausse de 0,7% tout en restant à un niveau inférieur à celui enregistré avant la pandémie.

Pour l'ensemble de l'année 2023, les estimations tablent sur un net ralentissement de la croissance économique, soit 0,9% en 2023 contre 2,6% un an plus tôt.

Cette évolution est imputable à la poursuite des retombées persistantes de la crise sanitaire sur l'activité économique, aux pressions inflationnistes qui ont affecté les moteurs de la croissance à savoir la consommation et l'investissement et ce, outre la baisse de la production du secteur agricole sévèrement affecté par la sécheresse, ainsi que les difficultés des industries extractives.

Concernant l'année 2024, il est prévu une amélioration du rythme de l'activité économique (+2,1%) qui devrait toucher les différents secteurs, notamment le secteur agricole, les industries exportatrices et les services et ce, outre la reprise du secteur minier.

S'agissant de la situation de l'emploi, **le taux de chômage** a augmenté, au cours du troisième trimestre de l'année 2023, de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 15,8% contre 15,6% au trimestre précédent et ce, en dépit de la stagnation du nombre de chômeurs au niveau de 638,1 mille personnes suite à la baisse de la population active.

Activité économique

Environnement international

- Révision à la hausse des prévisions de la croissance économique mondiale pour l'année 2023 et ralentissement prévu en 2024 selon la Banque Mondiale.
- Amélioration de la situation de l'emploi dans la plupart des pays industrialisés en 2023.
- Baisse des prix internationaux des produits de base et décélération de l'inflation en 2023.
- Dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro au terme de l'année 2023.
- Maintien de politiques monétaires restrictives par les principales Banques Centrales dans le but de faire converger l'inflation vers sa cible.

Conjoncture nationale

- Ralentissement de la croissance économique sur l'ensemble de l'année 2023 et amélioration attendue en 2024.
- Hausse du taux de chômage au cours du troisième trimestre de 2023.
- Amélioration attendue des récoltes des principales filières agricoles pour la campagne 2023-2024.
- Résilience de l'activité des industries manufacturières destinées à l'exportation, en 2023, contre une contraction de la production des industries extractives.
- Bonne performance de l'activité touristique en 2023.
- Hausse de l'inflation moyenne sur l'ensemble de l'année 2023.
- Atténuation des besoins des banques en liquidité au cours du dernier trimestre de 2023.
- Reprise de l'activité boursière et affermissement du volume des émissions publiques et Privées.
- Nette contraction du déficit courant et repli du besoin de financement dégagé par le compte financier au cours de l'année 2023.
- Dépréciation du dinar face à l'euro et appréciation vis-à-vis du dollar au cours l'année 2023.

Source : la banque centrale de Tunisie
Publication N° 142 janvier 2024



PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING

Cadre Général

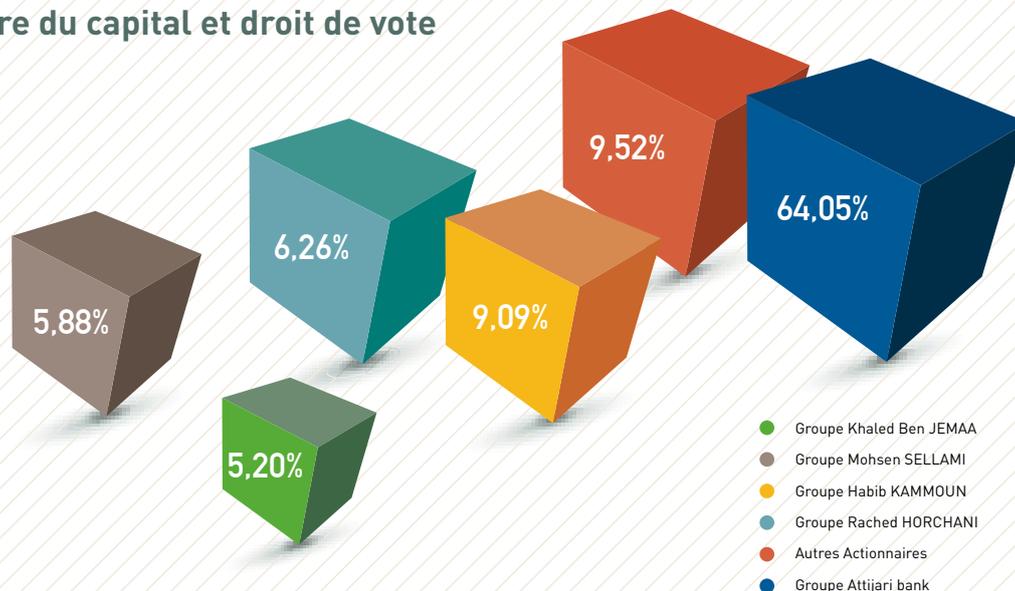
Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 70 136 436 - 39 140 836
Fax	00 216 70 242 606 - 70 022 289
Adresse électronique	contact@attijarileasing.com.tn
Site Web	www.attijarileasing.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13/12/1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service.</p> <p>Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring).</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p> <p>La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.</p>
Exercice social	Une année, allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Capital social	27 500 000 dinars divisés en 2 750 000, actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	<p>Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing.</p> <p>La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing.</p> <p>La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.</p>
Identifiant unique	496311P



ACTIONNARIAT

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

Structure du capital et droit de vote



Attijari bank Tunisie, filiale du groupe international Attijariwafa bank, constitue l'actionnaire majoritaire d'Attijari Leasing et détient la majorité des droits de vote et assure le contrôle de l'institution et développe des synergies multiples notamment en termes commerciales, financiers et sociales.

Conformément à l'article 31 des statuts, les titulaires de 10 actions au moins peuvent assister aux réunions des assemblées générales ou se faire représenter. Les titulaires de moins de 10 actions peuvent se regrouper et se faire représenter par l'un d'eux munis des pouvoirs nécessaires.

De même, l'article 35 des statuts, stipule que chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Attijari Leasing est réparti comme suit :

Actionnariat	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Groupe Attijari bank	1 761 265	64,05%
Groupe Khaled BEN JEMAA	142 892	5,20%
Groupe Rached HORCHANI	249 997	9,09%
Groupe Habib KAMMOUN	172 076	6,26%
Groupe Mohsen SELLAMI	161 692	5,88%
Autres Actionnaires	262 078	9,53%
Totaux	2 750 000	100%



ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION

ORGANES D'ADMINISTRATION

M. Khaled Ben JEMAA	Président du Conseil
M. Said SEBTI	Administrateur, Représentant Attijari bank
M. Kamel HABBACHI	Administrateur
M. Mohsen BOUZID	Administrateur
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur Indépendant
M. Moez El GHALI	Administrateur Indépendant
M. Mongi TRIMECH	Administrateur, représentant les actionnaires minoritaires d'Attijari Leasing
M. Moez TERZI	Directeur Général

La structure de l'organe d'administration

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Khaled Ben JEMAA	Administrateur et Président de l'Organe d'Administration	Groupe Khaled Ben JEMAA	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel Président Directeur Général de la société de TLD Président Directeur Général de la société de SOHOB Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION
M. Said SEBTI	Administrateur	Attijari bank	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Attijari bank
M. Kamel HABBACHI	Administrateur	Lui-même	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Adjoint Pôle les Supports, Attijari bank
M. Mohsen BOUZID	Administrateur	Lui-même	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Responsable Recouvrement Contentieux et Juridique d'Attijari bank
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur Indépendant	Indépendant	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général financier chez SFBT et PDG de « SOSTEM » Sté des Stations Thérmals et des Eaux Minérales
M. Moez EL GHALI	Administrateur Indépendant	Indépendant	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Président Directeur Général de MS solutions SA.
M. Mongi TRIMECH	Administrateur, représentant les actionnaires minoritaires d'Attijari Leasing	Actionnaire minoritaire	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Président du conseil d'administration de STEP « Société Tunisienne d'Élevage de Poisson » ainsi que président du conseil d'administration de SMTI « Société Méditerranéenne de Transport International »

Nombre de tenue de réunions de l'organe d'administration : 4

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordé par le conseil.

La structure du Comité d'Audit Interne

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur et Président	Indépendant	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général financier chez SFBT et PDG de « SOSTEM » Sté des Stations Thermales et des Eaux Minérales
M. Mongi TRIMECH	Administrateur Indépendant	Actionnaire minoritaire	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Président du conseil d'administration de STEP « Société Tunisienne d'Élevage de Poisson » ainsi que président du conseil d'administration de SMTI « Société Méditerranéenne de Transport »
M. Mohsen BOUZID	Administrateur membre	Lui-même	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Responsable Recouvrement Contentieux et Juridique d'Attijari bank
Mohamed Nidhal MARZOUK	Membre	Lui-même	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Responsable Supervision Audit des risques et filiales Attijari bank
M. Mourad TRABELSI	Membre	Lui-même	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Pôle Finance Attijari bank
M. Ilyes MAATKI	Membre	Groupe Khaled Ben JEMAA	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Financier du groupe Khaled Ben JEMAA

Nombre de tenue de réunions du comité d'Audit interne : 4

La structure du Comité des Risques

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Moez EL GHALI	Administrateur et Président	Indépendant	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Président Directeur Général de MS solutions SA
M. Khaled Ben JEMAA	Administrateur membre	Groupe Khaled Ben JEMAA	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel Président Directeur Général de la société de TLD Président Directeur Général de la société de SOHOB Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION
M. Kamel HABBACHI	Administrateur membre	Lui-même	2022-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Adjoint Pôle les Supports d' Attijari bank
M. khaled HATTAB	Membre	Attijari bank	2022-2023	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Responsable Risques Attijari bank
M. Faissal CHAHROUR	Membre	Attijari bank	2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Adjoint Pôle risques d'Attijari bank

Nombre de tenue de réunions du comité des risques : 5

La structure du Comité de nomination et de rémunération

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Said SEBTI	Administrateur et Président	Attijari bank	2023-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Attijari bank
M. Kamel HABBACHI	Administrateur	Lui-même	2023-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Adjoint Pôle les Supports d' Attijari bank
M. Mohsen BOUZID	Administrateur	Lui-même	2023-2024	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> Responsable Recouvrement Contentieux et Juridique d'Attijari bank

Nombre de tenue de réunions du comité de nomination et de rémunération : 2



COMITES EMANANT DE L'ORGANE DE LA DIRECTION GENERALE

Il est créé au sein de la société les comités suivants :

Comité de direction

Il est composé du Directeur général, du Directeur chargé des Activités de Supports, du Directeur Commercial, du Directeur Juridique et Contentieux, du Directeur Mise en Force, du Directeur gestion globale des risques, du Directeur Support et Moyens Généraux, du Responsable recouvrement amiable, Responsable capital humain, Responsable contrôle général.

Le comité de direction, qui se réunit une fois par mois, est un organe d'échange et de concertation, assiste le directeur général dans le pilotage de la performance globale d'Attijari Leasing et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration.

Comité de financement Leasing

Il est composé du Directeur Général, du Directeur commercial et du Directeur Gestion Globale des Risques.

Le comité de financement a pour mission de statuer sur les demandes de financement relatifs aux relations dont l'engagement net est inférieur ou égal à 500 md (y compris la demande en cours) pour un financement leasing mobilier de matériels standards, spécifiques ou immobilier.

Comité de Suivi des Actifs classés

Il est composé du Directeur général, Responsable Pôle risques d'Attijari banque, Responsable recouvrement Judiciaire et Contentieux d'Attijari banque, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Gestion Globale des Risques d'Attijari Leasing, Directeur Juridique et Contentieux, du Responsable recouvrement amiable, et du Responsable de la classification.

Le comité de suivi des actifs classés est une instance interne de décision qui a pour mission la discussion

des prévisions annuelles de recouvrement amiable et contentieux, examen et discussions de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement, suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement, validation de l'ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement, élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs classés de la société.

Comité de trésorerie

Il est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Finance et Contrôle de Gestion, du Responsable de trésorerie.

Le comité de trésorerie a pour mission de statuer pour l'évaluation des réalisations en matière de trésorerie, les prévisions des périodes à venir (à 30 jours environ), les plans d'action en termes de remboursement, tirage, négociation des conditions d'emprunts, nouvelles demandes d'emprunt, de placement, de rachat. Proposition de mise en place, d'ajustement ou d'actualisation de procédure, de tarification (commission, frais...).

Comité des Risques Opérationnels

Il est composé du Directeur Générale, les Responsables de direction ou correspondant risque Opérationnel désigné membre, Le GRO (Responsable Gestion des Risque opérationnels).

Le comité se réunit une fois par trimestre.

Ce comité vise à court terme à améliorer et à structurer la gestion des risques opérationnels dans toutes les entités en assurant la cohérence du dispositif en termes de normes, de méthodes et d'outils au sein de la société et en inculquant aux métiers une véritable culture de gestion du risque opérationnel.

Les principaux faits saillants ayant marqué l'année 2023 se résument ainsi :

En matière de Finances et Contrôle

- L'Agence de notation financière, Fitch Ratings a maintenu en 2023 la notation d'Attijari Leasing en « A- » (tun) Haute qualité sur le long terme, et de « F2 (tun) » bonne qualité de crédit à court terme.

En matière de conformité et contrôle permanent

- Mise à jour des instructions de travail conformément à la réglementation (instruction de travail de traitement des demandes émanant des régulateurs et des autorités administratives et judiciaires (CTAF, CMF, CNLCT, CNRPS...etc.).
- Une sensibilisation active du personnel par rapport à la démarche d'identification du bénéficiaire effectif dans la chaîne d'actionariat de la personne morale ainsi que celles relatives aux diligences du dispositif KYC.
- L'Apport de l'outil E-Atlas de contrôle permanent est :
 - Digitaliser, industrialiser et fiabiliser la saisie et la remontée des contrôles hiérarchiques de 1^{er} niveau.
 - Générer automatiquement les anomalies.
 - Mettre en place et suivre les plans d'action.
 - Automatiser les reportings au fil de l'eau.

En matière de gestion des risques

- Au cours de l'exercice 2023, et conformément à sa charte, le comité des risques a pu s'acquitter de ses devoirs et responsabilités de surveillance relatifs à la gestion des risques dans des conditions normales et sans entrave.
- La clôture du projet du Plan de continuité de l'activité PCA.

En matière de Qualité

- L'année 2023 était la deuxième année de suivi d'audit de certification du système de management de la qualité d'Attijari Leasing conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 délivrée par l'organisme AFAQ AFNOR.
- A cette occasion, plusieurs process, procédures ont été mis à jour au cours de cette année 2023 pour tenir compte des objectifs de la société et des exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)



A l'instar du Groupe, Attijari Leasing a poursuivi de mener des actions confirmant son engagement en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable.

La démarche RSE entreprise tient compte des différentes lignes directrices du Pacte Mondial et des 17 ODD adoptés par les Nations Unies et des engagements correspondant à atteindre d'ici l'horizon 2030. De même, la démarche RSE tient compte du respect de la Loi 2018-35 du 11 juin 2018, de la circulaire BCT 2021-05 et son article 5 en particulier relatif au cadre de gouvernance des banques et établissements financiers et de la norme ISO 26000.

Au cours de l'année 2023, plusieurs actions ont été effectuées couvrant les 4 axes stratégiques suivants :

1- L'axe environnemental et de lutte contre les changements climatiques



Mise en place au niveau du siège d'Attijari Leasing **d'un process de collecte de déchets recyclable** et de leur ramassage régulier avec un partenaire externe : la mise en place a été accompagnée par une action de sensibilisation du personnel intitulé «Gestion Durable des Déchets» avec diffusion d'un guide eco-geste par rapport à la consommation courante en eau, énergie et de papier.

Installation de panneaux Photovoltaïques à basse tension au niveau du siège de la société : L'installation de panneaux solaires pour notre entreprise permet de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de participer activement à la transition énergétique.

2- S'engager auprès des communautés de la société civile et responsabilité sociétale



Soutien à plusieurs associations de la société civile (santé, pharmaceutiques / arts / personnes handicapées / établissements publics /etc.) :

Participation avec l'association « one day one dream » à une caravane de santé dans 4 Gouvernorats Gafsa, Tozeur, Gabes, Kasserine et Nabeul. Cette caravane cible les habitants de la région dépourvue des soins médicaux de nécessité à cause du manque d'infrastructure déposée par les hôpitaux.

Soutien au peuple Palestinien à Gaza : participation à l'appel de la présidence de la République pour secourir les palestiniens face aux bombardements qui se poursuivent sur GAZA.

3- Etre exemplaire dans la conduite des affaires et dans les relations avec les parties prenantes



Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des collaborateurs au sein de la société : réaliser **un séjour spécial femmes réservée aux femmes & cadeaux remis** à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme.

4- Accompagner le développement d'une économie durable

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



Faciliter davantage la relation avec le client pour une relation durable et de confiance : un engagement dans la digitalisation des process clients à tous les niveaux (projet de l'espace client WEB/Mobile dans ses différents aspects de traitement d'une demande de financement à distance, des autres services clients annexes, etc.).

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES 2024

- Une accélération de la transformation digitale à travers le développement de ce canal et de notre offre digitale (espace client, SAV, etc.) dont le crédit-bail-mobile (l'ensemble des activités leasing qui peuvent être réalisées à partir d'un Smartphone).
- Continuer à assurer une croissance pérenne tout en répondant aux meilleurs standards de risque et de conformité.
- Renforcer la synergie groupe aussi bien pour les volets commerciaux, recouvrement que pour les autres volets stratégiques (RH, Finances etc.).
- Aligner et ajuster les visions risques /commercial en se référant au modèle d'appétence risque, priorisation sectorielle, nature d'équipement, etc.
- Poursuivre l'amélioration et l'optimisation des processus en vigueur dans une optique d'amélioration de la qualité de service et de l'expérience client.
- Accentuer les efforts d'optimisation et de rationalisation des charges à travers un meilleur pilotage et contrôle.
- Accélérer les chantiers structurel RH en coordination notamment avec le groupe (gestion de la performance, gestion de carrières etc. ...).





ACTIVITÉS & RÉSULTATS

CHIFFRES CLÉS

En Millions de Dinars

Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Mises en Force	204.6	237.8	265.5
Créances sur la clientèle	437.1	435.7	458.3
Résultats Nets	7.0	7.5	8.8

En Millions de Dinars

Ratios de rentabilité	2021	2022	2023
Résultat net / FP (ROE)	12.7%	12.7%	14.2%
Résultat net / Total Actif (ROA)	1.4%	1.5%	1.7%
PNL / Total Actif	5.6%	5.9%	5.8%
Résultat net / PNL	25.56%	25.56%	28.88%

En Millions de Dinars

Ratios réglementaires	2021	2022	2023
Fonds propres nets	90.66	90.46	84.62
Total Fonds propres nets de base	58.39	61.46	65.77
Ratio de solvabilité (Tier II)	17.06%	16.69%	14.72%
Risques Encourus (Tier I)	10.99 %	11.34%	11.44%

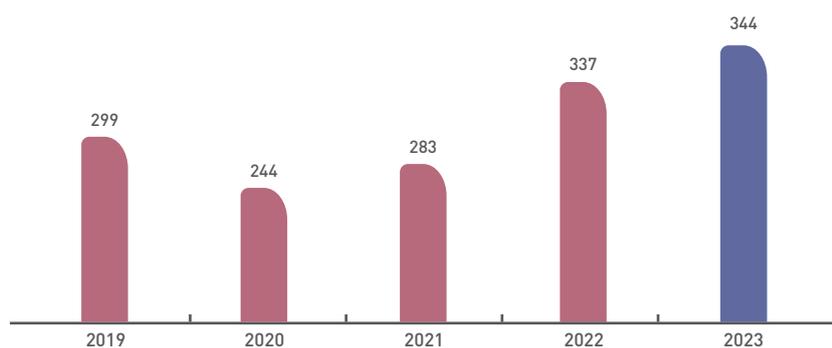
En Millions de Dinars

Ratios de qualité des risques	2021	2022	2023
Créances Douteuses et Litigieuses	60,3	50,2	41,5
Provisions + Agios Réservés	39,7	32,1	26,7
Taux des actifs classés	12.20%	10.19%	8.22%
Taux de Couverture des CDL par les provisions	65,75%	64,04%	64,41%

EVOLUTION DES APPROBATIONS ET DES MISES EN FORCE

Approbations

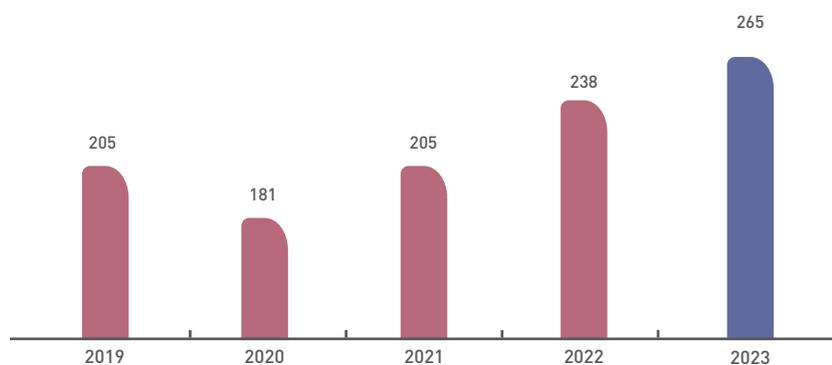
L'année 2023 a été clôturée par un total de 344.3 MD d'approbations contre 337.3 MD en 2022. Les approbations d'Attijari Leasing ont enregistré en 2023 une hausse de 2% par rapport à 2022.



Approbations comparées 2019 - 2023 en MD

Mise en Force

Les Mises en force (Production) ont atteint 265.5 millions de dinars à fin 2023 contre 237.8 millions de dinars en 2022, soit une hausse de 12%.

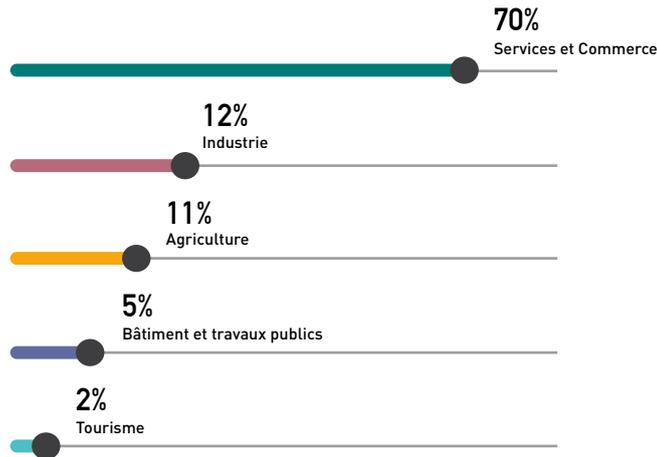


Mise en force comparées 2019 - 2023 en MD

REPARTITION SECTORIELLE DES APPROBATIONS ET DES MISES EN FORCE

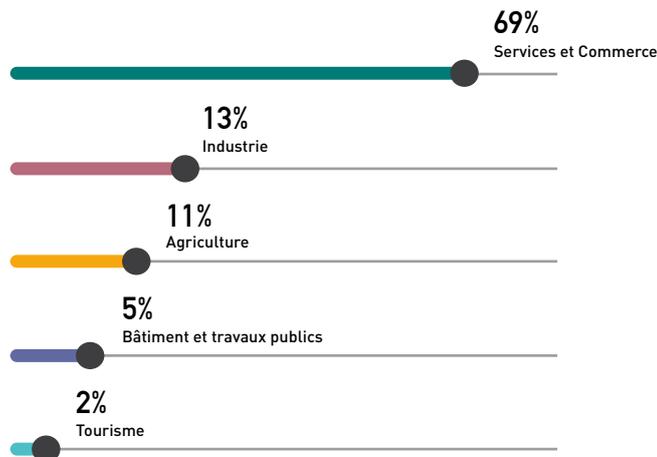
Aussi bien pour les approbations que pour les mises en forces, le secteur porteur de l'activité d'Attijari Leasing demeure le secteur Services et Commerce.

Répartition des Approbations par secteur



Les deux secteurs (Services & commerce ; Industries) constituent les plus grandes fractions des financements approuvés en 2023, environ 82% des totales approbations.

Répartition des Mises en forces par secteur

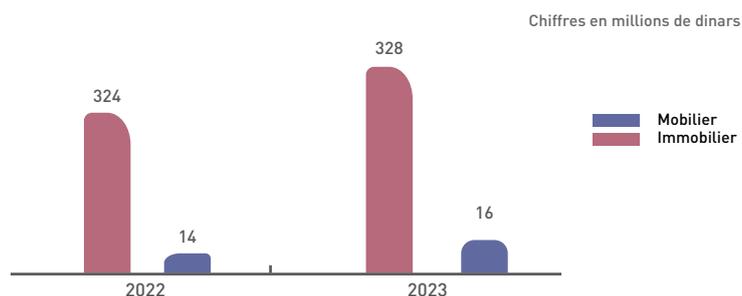


Pour 2023 les deux secteurs (Service & Commerce ; Industries) constituent 82% des mises en forces, Ces deux secteurs accaparent les plus grandes part des financements mis en force.

Répartition des approbations et des mises en force par type d'équipement

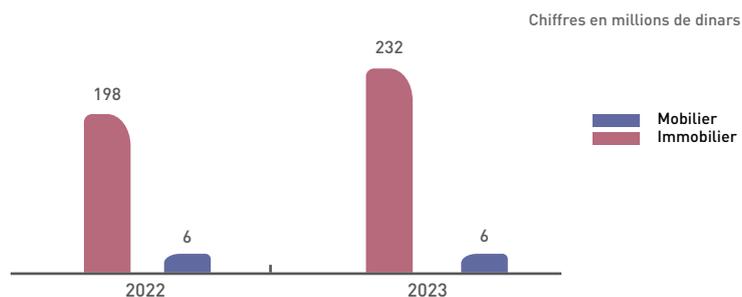
Le matériel standard (matériel roulant principalement) demeure le produit le plus financé par Attijari Leasing.

Répartition des Approbations comparées 2022 / 2023 par type de matériel



Le matériel mobilier représente 95% des approbations en 2023, contre 96% l'année 2022.

Mises en forces Comparées 2022 / 2023 par type d'équipement

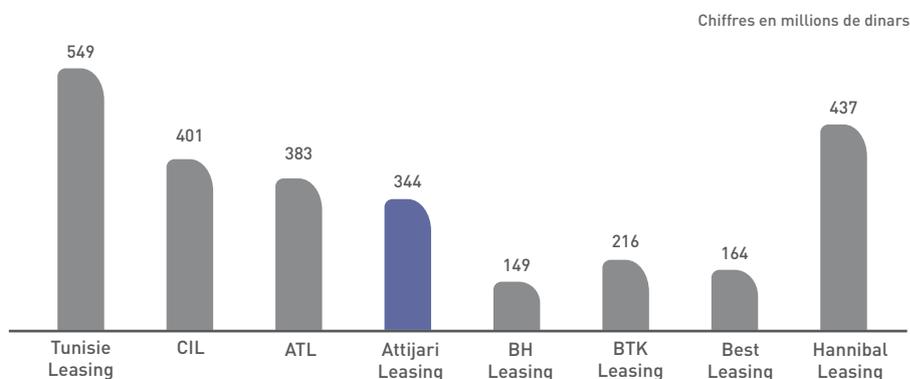


La part du matériel mobilier (Matériel roulant et Matériel spécifique) représente environ 98% des financements en 2023 idem pour 2022. En ce qui concerne la partie immobilière, une hausse de 17% a été observée en 2023 par rapport à fin 2022.

PART DE MARCHÉ DES SOCIÉTÉS DE LEASING AU 31/12/2023

La part de marché d'Attijari Leasing en 2023 s'est située à 13 % en termes d'approbations vs 14% l'année 2022 (graphiques ci-après) :

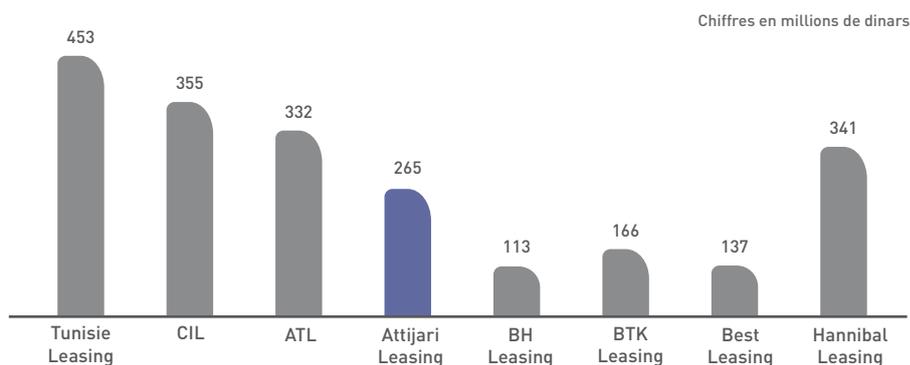
Approbations



Approbations des sociétés de Leasing 2023

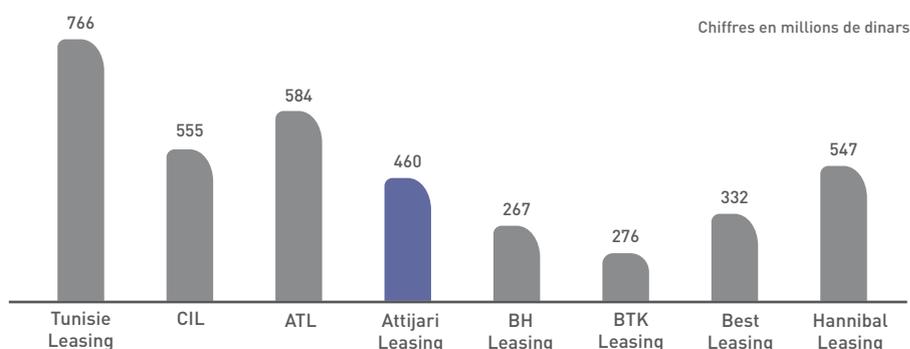
Mises en Forces

La part de marché d'Attijari Leasing en 2023 s'est située à 12% en termes de mises en forces vs 13% l'année 2022 (graphiques ci-après) :



Mise en force des sociétés de leasing 2023

Encours Financiers cumulés au 31/12 /2023



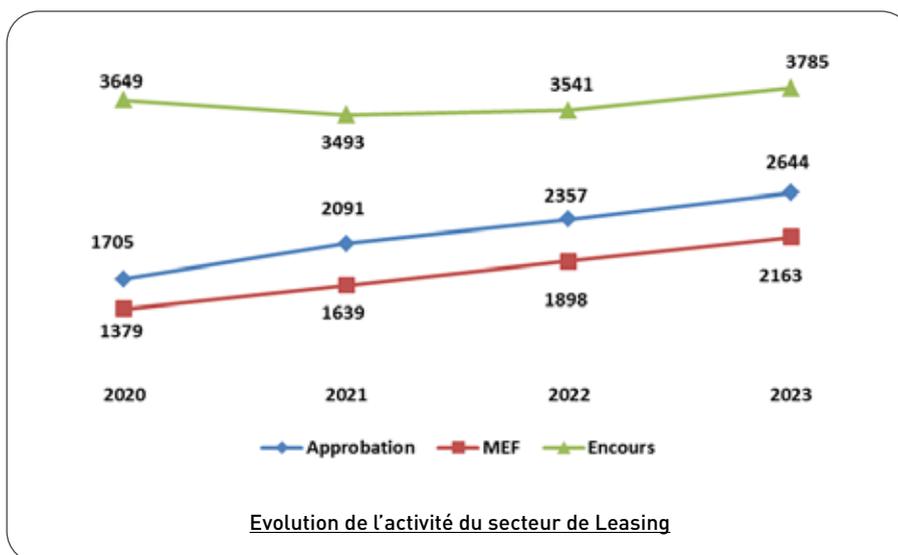
Encours financiers cumulés 31/12/2023

Une hausse de 5% réalisée par Attijari Leasing en matière d'encours financiers à 460 MDT, contre une hausse du secteur de 7% entre 2022 et 2023, avec une part de marché de 12%.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR DE LEASING DURANT LA PERIODE 2020 / 2023

L'évolution du secteur durant les quatre dernières années 2020 / 2023 a connu des fluctuations. En comparant les données de l'activité par rapport à 2020, il en ressort ce qui suit :

Une hausse moyenne des approbations de 16%, des mises en forces de 16% et une hausse de 1% en matière d'encours. Il y a lieu de noter qu'outre les effets COVID, d'autres facteurs se sont rajoutés impactant l'activité économique mondiale tels que la guerre russo-ukrainienne (durant plus que deux ans de conflit). La guerre Israël-Gaza Liban, La flambée des coûts des transports maritimes à cause de ce qui se passe au détroit de MANDEB au Yemen par les Houthis et qui ont touché les secteurs automobiles et l'approvisionnement en particulier.



QUALITE DES RISQUES

En dépit d'un environnement opérationnel difficile, le taux d'actifs classés de la société est passé de 10.19% fin 2022 à 8.22% à fin 2023, soit une baisse de 19%. Ceci dénote le souci permanent du management de la société d'assurer une meilleure qualité de ses actifs en agissant tant en amont, par une meilleure sélection des nouveaux risques, qu'en aval par une action vigoureuse de recouvrement aussi bien au niveau du recouvrement amiable qu'au niveau du recouvrement judiciaire.

En termes de volume, une baisse des actifs classés d'un montant net de 8.7 MD, passant de 50.2 MD fin 2022 à 41.5MD à fin 2023.

La société s'est engagée de réduire le niveau de ses créances non performantes en dessous de 7% dans un horizon de cinq ans à partir de 2022 conformément aux dispositions de circulaire BCT 2022-01

ACTIVITE DU FACTORING

L'activité du factoring a dégagé en 2023 des revenus de 1.998 MD contre 2.155 MD dinars en 2022 (commissions d'affacturage et commissions de financement), soit une baisse de 7%.

FAITS MARQUANTS AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2023

SOURCE (INDICATEURS D'ACTIVITE AU 4^{EME} TRIMESTRE 2023)

[Mt en Milliers de dinars]

Mt en Milliers de dinars 4 ^{ème} trimestre 2023		QUATRIEME TRIMESTRE			Cumul au 31 DECEMBRE			
		2023	2022	Var en %	2023*	2022**	Var en %	
Approbations								
Répartition des approbations / secteurs & par types		Total	79 521	92 446	-14%	344 324	337 339	2%
2-1 Agriculture	Mobilier	10 550	9 853	7,1%	37 519	35 928	4%	
	Immobilier	0	0		0	0		
2-2 Industrie	Mobilier	9 568	12 765	-25%	38 499	42 079	-9%	
	Immobilier	916	1		1 103	3 556	-69%	
2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	4 262	5 778	-26%	17 191	25 860	-34%	
	Immobilier	553	130	326%	553	130	326%	
2-4 Tourisme	Mobilier	2 345	691	240%	7 351	3 946	86%	
	Immobilier	0	0		0	0		
2-5 Services et commerce	Mobilier	49 120	61 568	-20%	227 586	216 017	5%	
	Immobilier	2 207	1 661	33%	14 523	9 824	48%	
Mises en force								
Répartition des mises en force /secteurs & par types		Total	67 692	64 812	4%	265 471	237 845	12%
4-1 Agriculture	Mobilier	8 131	5 911	38%	29 209	29 544	-1%	
	Immobilier	0	0		0	0		
4-2 Industrie	Mobilier	9 326	9 565	-3%	33 457	28 987	15%	
	Immobilier	224	-33	-787%	224	1 926	-88%	
4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	3 250	3 977	-18%	11 601	14 637	-21%	
	Immobilier	553	130	326%	553	130	326%	
4-4 Tourisme	Mobilier	2 384	1 339	78%	5 886	3 361	75%	
	Immobilier	0	0		0	0		
4-5 Services et commerce	Mobilier	43 336	43 015	1%	178 865	155 807	15%	
	Immobilier	489	908	-46%	5 677	3 453	64%	
Total des engagements en cours					504 923	492 067	3%	
Total des engagements classés					41 610	50 153	-17%	
Trésorerie Nette					6 129	20 490	-70%	
Structure des Ressources					369 997	361 754	2%	
Emprunts obligataires					20%	21%	-5%	
Emprunts bancaires					77%	71%	8%	
Emprunts étrangers					3%	7%	-57%	
Certificat de dépôt					0%	1%	-100%	
Capitaux propres ***					62 140	58 965	5%	
Revenus bruts de Leasing (1)		72 046	69 386	4%	282 348	272 111	4%	
Revenus nets de leasing		17 702	15 841	12%	66 420	61 890	7%	
Produits nets de leasing		7 941	7 361	8%	30 544	29 289	4%	
Total charges d'exploitat° hors provisions		3 502	3 637	-4%	15 256	14 215	7%	

* Données non auditées

** Données financières définitives et auditées

*** Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers

et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Interêts de financement

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring : commissions / factures achetées

Commissions de financement : produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

Les faits marquants

L'activité de la société, s'est caractérisée essentiellement par :

- * Une hausse des approbations cumulées de 2 % par rapport à la même période 2022
- * Une hausse des mises en force cumulées de 12 % par rapport à la même période 2022
- * L'augmentation des Produits Nets de Leasing de 4 % par rapport à la même période 2022
- * Les Capitaux propres ont enregistré une augmentation de 5 % compte non tenu du résultat de la période
- * Une baisse des actifs classés passant de 50 MD à 41 MD soit -17% de ce fait une diminution du ratio des créances classées de 195 pb à 8,24%

Autres informations

Un emprunt obligataire 2023-2 de 20 MD susceptible d'être porté à un maximum de 30 MD est en cours de mise en place

PERSPECTIVES D'AVENIR

La politique de croissance de Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur l'expansion de son portefeuille de produits et services pour répondre aux besoins changeants du marché, l'exploration de nouveaux marchés et segments de clientèle, l'investissement dans la technologie pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la satisfaction client, ainsi que le renforcement de ses partenariats stratégiques pour étendre sa portée et sa présence sur le marché.

Les orientations stratégiques que Attijari Leasing envisagerai pour renforcer sa position sur le marché et stimuler sa croissance s'articulent autour des 4 actions suivantes :

- 1/ Diversification des produits et services : Attijari Leasing pourrait envisager d'élargir sa gamme de produits et services de location financière pour répondre aux besoins variés de sa clientèle et saisir de nouvelles opportunités sur le marché.
- 2/ Innovation technologique : Investir dans des solutions technologiques avancées pour améliorer l'efficacité opérationnelle, simplifier les processus de location et offrir une meilleure expérience client.
- 3/ Développement de partenariats stratégiques : Collaborer avec d'autres entreprises, institutions financières ou fournisseurs de services complémentaires pour renforcer sa position sur le marché. Élargir son réseau de distribution et offrir des solutions intégrées à ses clients.
- 4/ Responsabilité sociale et environnementale : Intégrer des pratiques durables dans ses activités, telles que le financement de projets respectueux de l'environnement, pour répondre aux attentes croissantes des clients en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Tout en réalisant ses objectifs tels que avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés :

COMPTE DE RÉSULTAT

(EN KDT)

Exercice clôturant le 31 décembre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Intérêts bruts de Leasing	62 048	68 156	74 636	83 053	90 630	93 300
Croissance en %	8,4%	9,8%	9,5%	11,3%	9,1%	2,9%
Autres produits d'exploitation	2 373	2 744	2 881	3 025	3 176	3 277
Croissance en %	-4,6%	15,6%	5,0%	5,0%	5,0%	3,2%
Charges financières nettes	36 044	39 137	42 937	46 943	51 270	51 560
Croissance en %	10,7%	8,6%	9,7%	9,3%	9,2%	0,6%
En % du CA	58,1%	57,4%	57,5%	56,5%	56,6%	54,5%
Produits des placements	960	547	575	604	634	650
Commissions encourus	788	587	617	648	680	700
Revenus nets de Leasing	28 550	31 722	34 539	39 091	42 491	44 967
Croissance en %	5,2%	11,1%	8,9%	13,2%	8,7%	539,3%
Taux de marge nette Leasing	46,0%	46,5%	46,3%	47,1%	46,9%	49,0%
Revenus nets de Factoring	1 999	2 144	2 347	2 582	2 840	3 000
Croissance en %	-7,3%	6,8%	10,0%	10,0%	10,0%	5,6%
Total Revenus	30 549	33 866	36 886	41 673	45 331	47 967
Croissance en %	4,3%	10,8%	8,9%	13,0%	8,8%	5,8%
Charges de personnel	11 375	12 665	13 907	15 367	16 980	18 000
Dot. Amt. & Prov. Immo. Incorpo. & Corpo.	560	601	754	444	297	400
Autres charges d'exploitation	3 471	3 586	3 869	4 151	4 429	4 600
Charges générales d'exploitation	15 406	16 852	18 529	19 962	21 707	23 000
Croissance en %	8,4%	10,8%	8,6%	7,7%	8,7%	6,0%
REX avant provisions	15 143	17 014	18 356	21 711	23 624	24 967
Taux de marge Leasing	53,0%	52,9%	53,1%	55,5%	55,6%	55,8%
Reprise sur provisions	8 781	3 000	4 120	708	189	355
Dotations aux provisions sur clientèle Leasing	10 572	5 589	6 775	4 667	4 337	2 800
Dotations aux provisions sur Créances Leasing nettes	1 791	2 589	2 655	3 960	4 148	2 445
Dotations aux provisions pour R&C	337	337	337	337	337	400
Dotations aux provisions collectives	0	0	0	0	0	700
Résultat d'exploitation	13 015	14 088	15 364	17 414	19 139	21 422
En % du CA	42,6%	37,0%	37,9%	41,8%	42,2%	43,9%
Produits non courants	455	520	546	574	602	200
Charges non courantes	2	10	10	11	11	12
Résultat avant impôts	13 468	14 598	15 900	17 977	19 730	21 610
Impôts sur les résultats	3 782	3 803	4 327	5 535	6 149	7 452
Taux d'impôts apparent	28,1%	29,2%	29,8%	30,8%	31,2%	34,9%
Contribution conjoncturelle	864	923	1 020	1 244	1 358	1 390
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8 822	9 873	10 553	11 198	12 224	12 768
En % du CA	28,9%	27,3%	27,7%	29,9%	30,0%	28,8%
Croissance en %	17,8%	4,6%	10,5%	22,0%	9,2%	4,5%



ÉVOLUTION DE L'ACTION

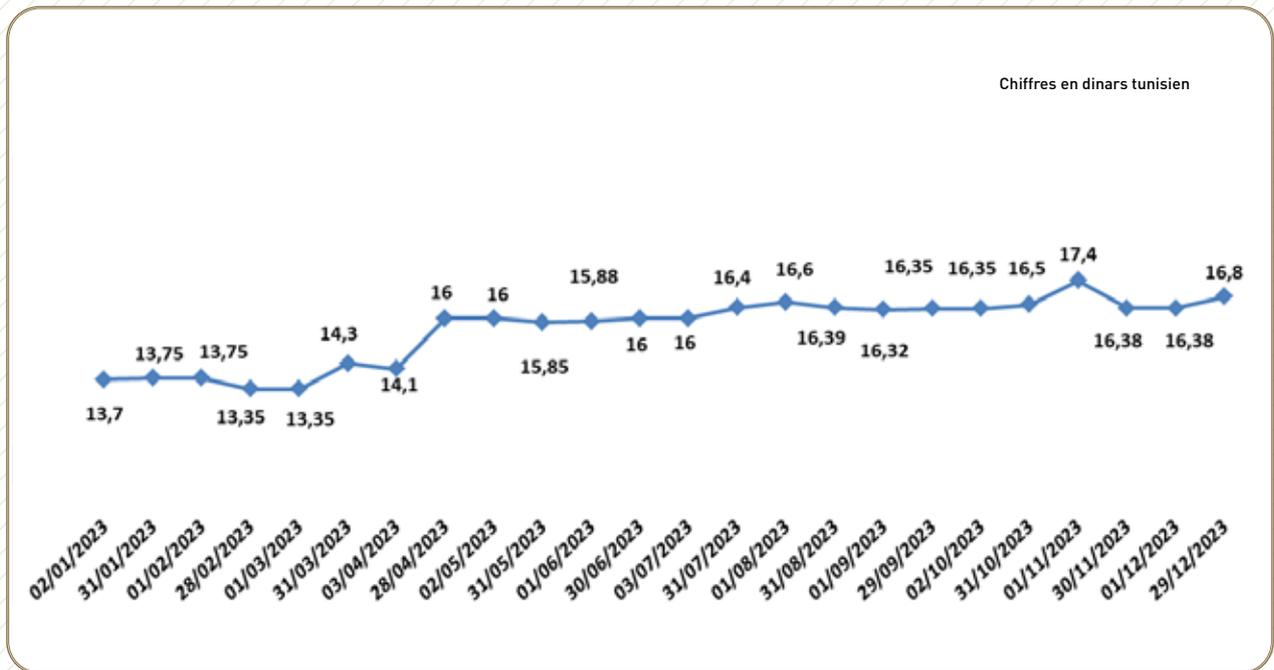


EVOLUTION DE L'ACTION D'ATTIJARI LEASING EN 2023

Durant l'année 2023, le cours de clôture le plus élevé du titre Attijari Leasing a été affiché le 01/11/2023 à 17.4 DT alors que le cours de clôture le plus bas a été affiché le 14/02/2023 à 13.01 DT.

Un contrat de liquidité a été effectué et mis en œuvre en juillet 2021 par le principal actionnaire la Banque Attijari de Tunisie.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION 2023





AFFECTATION DES RÉSULTATS

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Conformément à l'article 44 des statuts de la société, le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- 1/ De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.
- 2/ D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- 3/ Les réserves statutaires.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- 1/ La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- 2/ Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.
- 3/ Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

La mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximal de 3 mois à partir de sa décision de l'assemblée générale. Ceux non réclamés dans le délai de cinq ans de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui ayant approuvé sa distribution, seront prescrits.



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif du personnel est resté le même à fin 2023 par rapport à fin 2022 à 112 personnes.

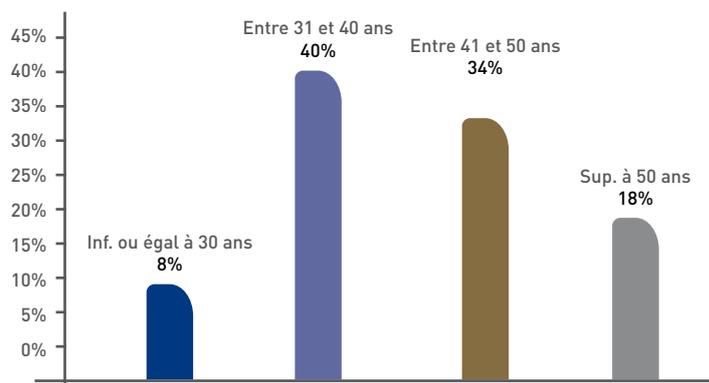
La répartition des effectifs à fin 2023 entre cadre et non cadres, femmes et hommes est présentée dans le graphique ci-après :

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE ET PAR SEXE



Ainsi, la société est constituée de 88 % de cadres à fin 2023 sachant que 30 % de son personnel est constitué de femmes.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'ÂGE



Tranche d'âge	Nombre	%
Inf. ou égal à 30 ans	9	8%
Entre 31 et 40 ans	45	40%
Entre 41 et 50 ans	38	34%
Sup. à 50 ans	20	18%
TOTAL	112	100%

La société est constituée de 8% de personnes dont l'âge est inférieur à 30 ans et 40% entre 31 et 40 ans, soit au total 48 % ayant un âge inférieur à 40 ans.

FORMATION

Toujours décidée par sa réussite et sa prospérité, cela dépend du développement professionnel de ses collaborateurs, Attijari Leasing s'est dévoué à identifier et à développer les compétences de l'ensemble de ses équipes, à travers la mise en place d'un plan de formation déclinant les orientations et les objectifs de l'établissement.

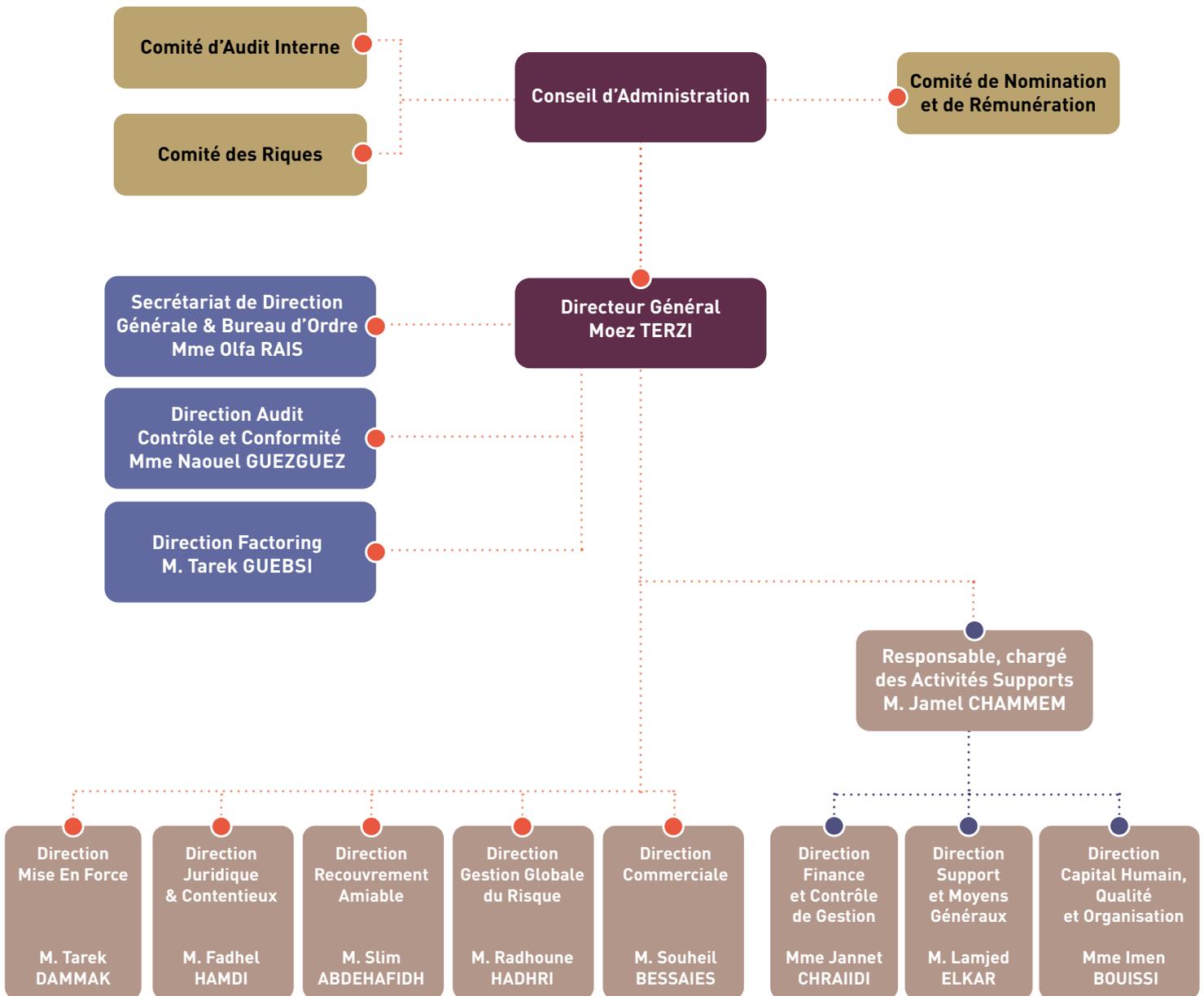
La formation active du personnel constitue un axe névralgique pour répondre au mieux aux besoins de ses clients qui sont devenus de plus en plus exigeants et en phase avec les nouvelles technologies du digital et de la correspondance à distance en général.

Plusieurs thèmes ont été identifiés, proposés et réalisés dans ce cadre.

Suite aux besoins exprimés par les collaborateurs des différentes directions, la société continue à faire participer son personnel aux actions de formation.

Durant l'année 2023, 53 collaborateurs ont participé à des formations qui touchent divers aspects : des certifications en recouvrements, contentieux & en affaires juridiques, des formations managériales, coaching...

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ (ORGANIGRAMME)





CONTRÔLE INTERNE & GESTION GLOBALE DES RISQUES

SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE

Description Générale

Le Contrôle Interne

- Attijari Leasing a poursuivi en L'année 2023 le renforcement du dispositif de contrôle interne déjà mis en place depuis des années et permettant une couverture de l'ensemble des structures de l'établissement et un accompagnement de son développement, tout en maîtrisant les risques.
- En 2023 une modification a été effectuée au niveau du référentiel de contrôle, la première suite à la diffusion des nouvelles notes de service et des mises à jours au niveau des procédures, la seconde est dans le cadre de l'intégration et digitalisation des contrôles permanents d'Attijari Leasing sur l'outil E-@TLAS. Le projet de digitalisation et de transformation des référentiels de contrôle 2^{ème} lancé le 20 septembre 2022 en collaboration avec l'équipe de Conformité & Contrôle interne d'Attijari Banque a été clôturé et mis en production en février 2023.
- En 2023 Attijari Leasing a procédé au Lancement du projet refonte référentiel de contrôle 1^{er} niveau « Leasing » soit Digitaliser, industrialiser et fiabiliser la saisie et la remontée des contrôles hiérarchiques de 1^{er} niveau. Ce projet permet de Générer automatiquement les anomalies issues des contrôles permettant pour corriger les dysfonctionnements potentiellement à risques. Et mettre un suivi structuré et partagé des plans d'actions entre les différents acteurs ; automatiser les Reporting au fil de l'eau qui sont générés en temps réel et accessible aux différents niveaux de la hiérarchie et au CI.

La conformité réglementaire

Mise en place du dispositif du pilotage de l'activité conformité

- ▶ Dans le cadre de l'accompagnement des filiales du Groupe ABT en vue d'une meilleure maîtrise des risques LAB/FT un projet de mise en place du dispositif de pilotage de l'activité conformité est en cours. Ce dispositif Cible de Pilotage de L'activité Compliance des Filiales a pour objectifs :
 - Se conformer à la loi bancaire 2016-48 et la circulaire BCT 2021-05
 - L'acculturation en matière de la conformité
 - Etablissement d'un Etat des lieux de Conformité des filiales
 - Evaluation des dispositifs de la SF/CR & de la Gouvernance des filiales
 - Identification des axes d'amélioration en la matière
 - Accompagnement des filiales dans leurs programmes de conformité
 - Etablissement d'une cartographie des risques de non-conformité LAB/FT par filiale
 - Suivi de l'Activité de la Conformité des Filiales

Le dispositif Cible de Pilotage de L'activité Compliance des Filiales comprend les points ci-après :

1/ Evaluation des Dispositifs SF / CR

- Diagnostic de l'état des lieux à travers le renseignement d'un questionnaire d'évaluation
- Identification des GAP
- Etablissement d'un Programme de Conformité

2/ Etablissement des Cartographies des Risques de Non-Conformité

- Accompagner la filiale dans la méthodologie d'élaboration de CRNC tel que adoptée par le groupe
- Valider le premier livrable de la cartographie

3/ Reporting

- Construire un modèle standard de Reporting couvrant toute l'activité de la SF & CR

4/ Référentiel d'échange des données sensibles

- Définir la typologie des données sensibles à échanger
- Définir le mode opératoire et les modalités d'échanges

5/ Conventions de Service

- Etablir ou mettre à jour les conventions de service qui peuvent résulter du programme de conformité de chaque filiale

6/ Comitologie & Communication : Mise en place de comités de Conformité/Filiales et communication avec les différentes instances

- Mise en place d'une charte
- Assurer une communication régulière et efficace vis-à-vis de la Direction Générale de la filiale
- Apporter la cohésion aux instances de gouvernance (Comité d'Audit filiale) dans l'évaluation des dispositifs et des activités de Conformité et de Contrôle Interne
- Permettre aux instances de gouvernance de benchmark l'appréciation des dispositifs entre les filiales

Le Contrôle Périodique

L'Audit Général, en charge du Contrôle Périodique, constitue la 3^{ème} ligne de défense, et s'assure à travers ses interventions périodiques, notamment du fonctionnement des autres lignes de défense, et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux.

Le rôle de l'Audit Général consiste principalement à :

- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de gouvernance, de contrôle permanent et de gestion globale des risques, et fournir son évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des processus mis en place pour contrôler ses activités et gérer ses risques en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité.
- Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations et s'assurer que les risques encourus par chaque entité audité sont identifiés et gérés d'une manière appropriée, et faire état des problèmes significatifs liés aux processus de contrôle et d'organisation des activités d'Attijari Leasing et de ses Agences.
- Cette entité exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités. Ses responsabilités, ses pouvoirs et son positionnement sont définis dans la Charte d'Audit qui lui confère l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses responsabilités. Les résultats des travaux de l'Audit Général sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit Interne.

Les Principaux Risques auxquels la société est exposée

En tant qu'établissement financier, Attijari Leasing est confrontée aux risques suivants :

a- Le risque de taux

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la Banque centrale 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour Attijari Leasing, ces risques de taux global se manifestent principalement dans les cas suivants :

- L'augmentation du taux de refinancement sur le marché en défaveur de la société dont la structure des taux est fixe, c'est un risque couru.
- Pour tous le secteur de leasing ; ce risque sera atténué par le recours à des refinancements à taux fixe (emprunts obligataires et/ ou bancaires).
- La diminution de la marge est due à la concurrence et au nombre élevé des sociétés de leasing opérant sur le marché.

Pour faire face à ces risques, Attijari Leasing a cherché :

En premier lieu à diversifier ses ressources de financement auprès des banques de la place ou auprès du marché financier tant à taux fixes et variables que court et moyen terme.

La généralisation des financements à taux variables indexés sur le TMM pour les différents paliers.

Ceci est mis en place pour les contrats « small ticket » < 80 mDT, ainsi que les contrats immobiliers, en attendant qu'il se soit généralisé pour tous les autres types de financements et ce, afin de faire face à la hausse du TMM est la diminution de la marge de profit.

b- Le risque de liquidité

L'article 38 de la circulaire 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque et afin d'assurer convenablement le suivi des engagement de Attijari Leasing envers ses fournisseurs de matériels de leasing et pouvoir assurer en conséquence les engagements de financement envers sa clientèle, un comité de trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi des engagements de la société, d'assurer à temps la gestion des ressources nécessaires au financement afin d'éviter tout risque de taux ou de liquidité et d'honorer dans les délais ses engagements.

Ces deux premiers risques de taux et de liquidité sont suivis au niveau du comité ALM de la société, « Assets Liabilities Management ».

c- Le risque de contrepartie (ou de crédit) et notation interne

Ce risque résulte de la défaillance des clients à la suite d'une évolution défavorable de la conjoncture économique.

Pour se prémunir contre ce risque, Attijari Leasing a renforcé ses structures depuis fin 2008 par la mise en place d'un département de gestion des risques.

Ce département est chargé de l'analyse des risques, de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement par rapport aux besoins des clients, à leur capacité de remboursement et compte tenu de l'environnement économique dans lequel opère le client.

Attijari Leasingne traite qu'avec les contreparties, personnes physiques ou morales, bénéficiant d'une bonne réputation, et exerçant des activités licites et jugées honorables. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle, en excluant la clientèle qui serait répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes/ chéquiers, contentieux, terrorisme, lutte anti-blanchissement...).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès d'Attijari Leasing ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédit auprès d'Attijari Leasing sauf en cas de leur régularisation rapide.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances en principal ou en intérêt, après accord par l'instance habilitée formellement, la contrepartie (Groupe ou individuelle) ne peut plus prétendre à des concours auprès de Attijari Leasing, sauf décision contraire et formelle du Comité habilité.

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

Les garanties et sûretés sont exigées en tant qu'atténuateur du risque de contrepartie. Elles sont prises en compte pour leur valeur économique et font l'objet d'actualisation périodique.

Le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements par opération et du niveau d'engagement au niveau d'Attijari Leasing (révisables périodiquement).

d- Le risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Ce type de risque peut provenir de diverses sources telles que les processus internes, les technologies, les ressources humaines, les infrastructures et les événements externes.

Attijari Leasing a mis en place des mesures de gestion des risques opérationnels solides pour identifier, évaluer et atténuer ces risques afin de protéger ses opérations et ses actifs.



LES PARTIES LIÉES



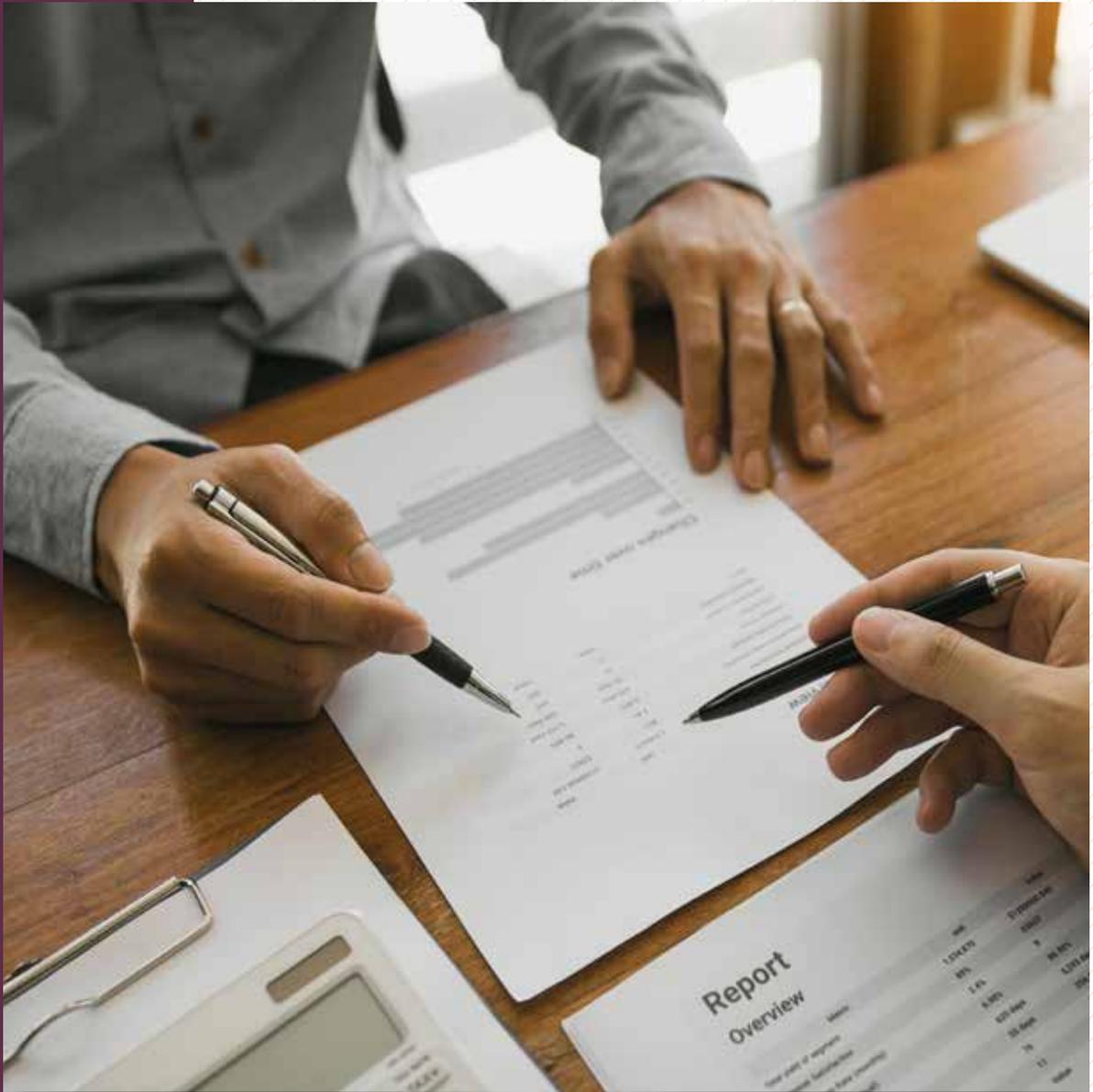
INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Identification des parties liées

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari bank** (Société Mère)
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation)
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs)
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs)
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs)
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs)
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs)
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari bank)
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari bank)
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari bank)

Le détail des opérations est porté au niveau des notes aux états financiers de la société.



RAPPORT FINANCIER



RÉFÉRENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Référentiel comptable

Les états financiers de la société « **Attijari Leasing** », arrêtés au 31 Décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **Attijari Leasing** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

Unité monétaire

Les états financiers de la société « **Attijari Leasing** » sont libellés en Dinar Tunisien.

Sommaire des principales méthodes comptables

Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008. L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants**
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier**
- B2- Actifs incertains**
- B3- Actifs préoccupants**
- B4- Actifs compromis**

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT.

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société en tant qu'établissement financier a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « Attijari Leasing ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

Cette méthodologie adaptée par « Attijari Leasing ».

Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable).

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

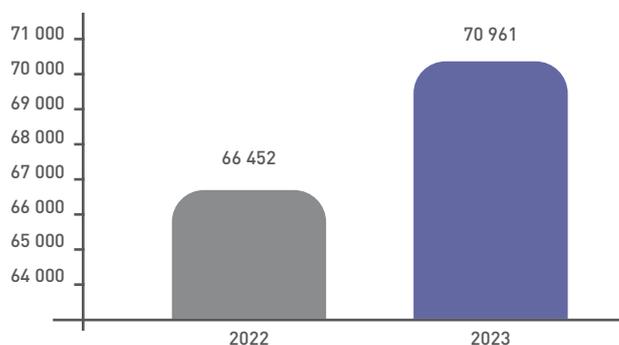
EVOLUTION DES RESULTATS ET DES CAPITAUX PROPRES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 présentent un total bilan de 523.504 MDT contre 498.412 MDT en 2022; une hausse de 5%.

Le résultat net d'Attijari Leasing pour l'exercice 2023 (8.821 MD) a augmenté de 18% par rapport à 2022 (7.486 MD) malgré la hausse des coûts des ressources, cette hausse de 18% est expliquée principalement tant par une amélioration de la marge et l'augmentation du niveau des mises en forces que par la baisse des créances non performantes.

Variation des capitaux propres

Chiffres en millions de dinars

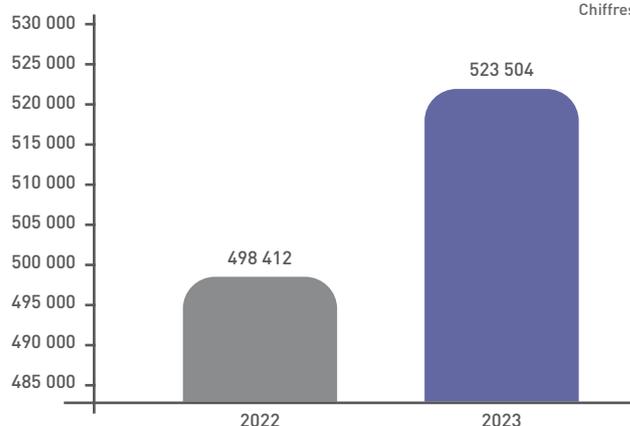


Hausse des capitaux propres de 7%

Le volume des capitaux propres de la société s'est établi à 70.961 MDT au 31/12/2023 contre 66.452 MDT à fin 2022, soit une hausse de 4.5 MDT, c'est une évolution d'environ 7% vs 2022.

Evolution du total bilan

Chiffres en millions de dinars



Hausse du total bilan de 5%

Le total bilan de la société s'est établi à 523.504 MDT au 31 12 2023 contre 498.412 MDT à fin 2022, soit une hausse de 25.1 MDT, c'est une évolution d'environ 5% vs 2022.

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

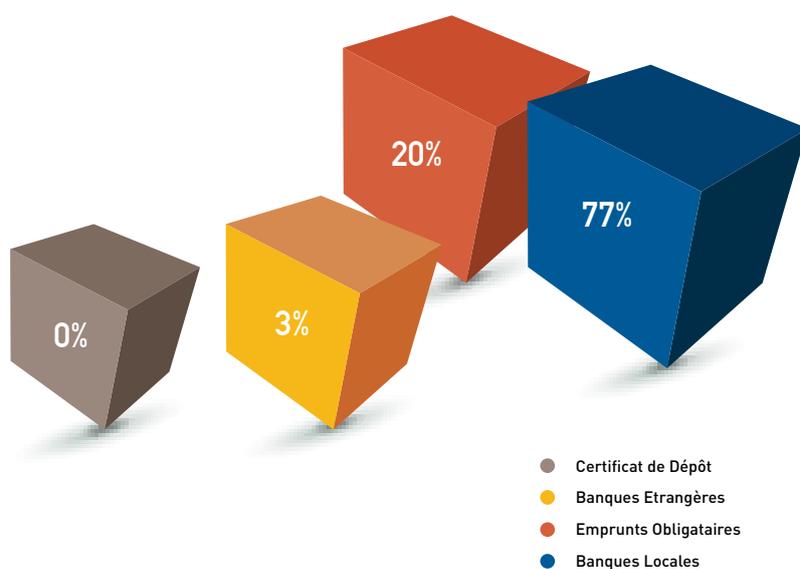
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	27 500 000	2 750 000	2 000 000	20 000 000	162 102	6 553 329		7 486 494	66 451 925
Affectation par l'A.G.O		-		3 000 000	300 000	4 186 494		(7 486 494)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022						(4 125 000)		0	(4 125 000)
Prélèvement sur fonds social					(279 284)				(279 284)
Subventions d'investissement							92 173		92 173
Résultat au 31/12/2023								8 821 558	8 821 558
Capitaux propres au 31/12/2023	27 500 000	2 750 000	2 000 000	23 000 000	182 818	6 614 823	92 173	8 821 558	70 961 372

EVOLUTION DES RESSOURCES

L'encours des ressources de la société s'est établi à 370 MDT à fin décembre 2023 contre 361.754 MDT à fin 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 8.2 MDT équivalent à une hausse de 2.3% par rapport à 2022 et ce, pour répondre à l'augmentation des mises en forces au cours de 2023.

Sa répartition par catégorie se présente à fin 2023 comme suit :



CREANCES SUR LA CLIENTELE

L'encours des crédits nets à la clientèle s'élève à 458.281 MDT au terme de 2023, enregistrant une augmentation de 5.2% par rapport à 2022 soit 435.762 MDT.

PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille de participation de la société s'est établi à 23.369 MDT à fin 2023 contre 20.148 MDT en 2022, suite principalement au réinvestissement exonéré de 3 Millions de dinars décidé par le conseil d'administration de la société au titre de l'exercice 2022.

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à Attijari Sicar totalisent, au 31 décembre 2023, la somme de 22.061 MD et se présentent comme suit :

Année de libération Emplois sur fonds à capital risque	2011 FG 1	2013 FG 3	2014 FG 4	2015 FG 5	2016 FG 6	2017 FG 7	2018 FG 8	2019 FG 9	2020 FG 10	2021 FG 11	2022 FG 12	TOTAL
Participation	800 000	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	1 600 000	2 000 069	319 300	0	14 719 378
Disponibles	314 733	55 258	90 804	37 143	97 244	572 138	535 279	438 418	515 772	1 693 944	2 991 000	7 341 733
Total des emplois	1 114 733	1 655 258	2 090 804	837 143	1 697 244	2 572 138	2 535 288	2 038 418	2 515 841	2 013 244	2 991 000	22 061 111
Dotations initiales	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	3 000 000	23 000 000
Excédents antérieurs	-200 082	-326 818	-379 372	-150 883	71 085	100 483	64 138	49 932	25 597	11 847	0	-734 072
Excédent de l'exercice	-29 185	-17 924	-29 824	-11 974	-20 842	-27 910	-28 564	-10 133	-7 189	6 562	-9 000	-185 982
Retenues à la source (echelles d'intérêts)	344 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 000
Restitution partie du Fond						-435	-286	-1 381	-2 566	-5 166	0	
Dividendes	0	0	0	0	-353 000	0	0	0	0	0	0	-353 000
Total des ressources	1 114 733	1 655 258	2 090 804	837 143	1 697 244	2 572 138	2 535 288	2 038 418	2 515 842	2 013 244	2 991 000	22 061 111

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations nettes propres à la société ont enregistré une baisse de 2% pour s'établir à 4.351 MDT à fin 2023 contre 4.444 MDT à fin 2022.

Cette diminution s'explique par le niveau des dotations aux amortissements de la période qui a dépassé les acquisitions en 2023 ainsi que de la dotations aux provisions des immobilisations hors exploitation constatées en 2023.

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations et des amortissements réalisés en 2023 :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	Valeurs brutes					Amortissements & provisions					Valeur comptable nette
	Taux d'Amortissement	Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période	Provisions	
Logiciels	33,33%	892 010	56 033	0	948 043	741 017	98 015	-	839 032	-	109 011
Logiciels en cours (*)	-	37 500	248 260	-20 000	265 760		-	-	-	-	265 760
Total des immobilisations incorporelles		929 510	304 293	-20 000	1 213 803	741 017	98 015	0	839 032	0	374 771
Terrain	-	1 595 992	0	-	1 595 992	0	-	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	4 373 276	2 932 419	147 876	0	3 080 295	0	1 292 982
Matériel de transport	20,00%	317 863	0	-19 500	298 363	287 515	10 828	-19 500	278 843	0	19 520
Installations générales	10,00%	1 444 695	55944	0	1 500 638	874 982	98 055	0	973 037	0	527 601
Mobilier de bureau	20,00%	226 272	25245	0	251 517	196 684	14 482	0	211 166	0	40 351
Matériel informatique	33,30%	441 525	19411	0	460 936	392 719	29 507	0	422 226	0	38 710
Matériel de transport à statut juridique particulier (**)	20,00%	476 301	0	0	476 301	179 359	160 822	0	340 181	0	136 120
Immobilisations hors exploitation (***)		555 509	0	-	555 509	0	0	0	0	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours		87 295	81932	-	169 226	0	0	0	0	0	169 226
Total des immobilisations corporelles		9 518 727	182 532	-19 500	9 681 758	4 863 677	461 570	-19 500	5 305 747	400 000	3 976 011
TOTAUX		10 448 237	486 824	-39 500	10 895 561	5 604 694	559 585	-19 500	6 144 779	400 000	4 350 782

RESULTAT D'EXPLOITATION

Les produits nets **PNL** ont enregistré une hausse de 4 % pour s'établir à 30.5 MDT à fin 2023 contre 29.3 MDT en 2022 .

Le résultat brut d'exploitation **RBE** avant provisions s'est élevé à 15.143 MDT au 31 décembre 2023 contre 15.074 MDT au 31 décembre 2022.

Le résultat net de l'exercice **RN** s'est établi à 8.822 MDT.

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	7 059 258	20 491 366
Créances sur la clientèle de Leasing	5	458 281 107	435 762 158
Acheteurs factorés	6	15 341 132	10 096 775
Portefeuille de placement	7	8 000 000	1 994 951
Portefeuille d'investissement	8	23 369 172	20 148 033
Valeurs immobilisées	9	4 350 782	4 443 543
Autres actifs	10	7 102 571	5 475 508
TOTAL DES ACTIFS		523 504 022	498 412 333
PASSIFS			
Concours bancaires	11	2 905 702	426
Dettes envers la clientèle	12	10 551 363	8 726 167
Comptes courants des adhérents	6	2 502 185	2 325 950
Emprunts et dettes rattachées	13	374 936 592	366 550 189
Fournisseurs et comptes rattachés	14	52 759 916	47 246 839
Autres passifs	15	8 886 892	7 110 836
TOTAL DES PASSIFS		452 542 650	431 960 408
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		27 932 818	24 912 102
Résultats reportés		6 614 823	6 553 329
Modifications comptables		92 173	0
Résultat de l'exercice		8 821 558	7 486 494
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16	70 961 372	66 451 925
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		523 504 022	498 412 333

ETAT DE RESULTAT

PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	62 048 148	57 246 185
Revenus de Factoring	18	1 998 743	2 155 445
TOTAL DES REVENUS		64 046 891	59 401 631
Autres produits d'exploitation	19	2 373 138	2 488 698
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		66 420 029	61 890 329
Charges financières nettes	20	(36 043 806)	(32 564 652)
Commissions encourues	30	(787 500)	(532 745)
Produits des placements	21	960 215	496 592
PRODUIT NET		30 548 938	29 289 523
Charges de personnel	22	(11 375 267)	(10 306 980)
Autres charges d'exploitation	23	(3 471 013)	(3 201 125)
Dotations aux amortissements	24	(559 585)	(706 975)
Total des charges d'exploitation		(15 405 865)	(14 215 080)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		15 143 073	15 074 443
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 791 180)	(3 886 751)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(337 000)	(703 813)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 014 893	10 483 878
Autres gains ordinaires	27	455 060	471 866
Autres pertes ordinaires	28	(1 940)	(8 889)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		13 468 013	10 946 856
Impôt sur les bénéfices	29	(3 781 999)	(3 089 761)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		9 686 014	7 857 095
Éléments extraordinaires	29	(864 456)	(370 602)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 821 558	7 486 494
RESULTAT PAR ACTION		3,208	2,722

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES		90 246 255	86 155 415
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	22 856 827	26 290 612
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	63 188 570	56 875 195
Engagements de factoring	42-A-1	4 200 858	2 989 608
ENGAGEMENTS REÇUS		148 509 813	140 597 117
Garanties reçues	42-B-1	48 976 577	49 184 783
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	99 533 236	91 412 335
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		11 000 000	28 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	11 000 000	28 500 000

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	348 000 617	336 023 454
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	32 774 031	61 327 351
Financements des adhérents	31	(35 537 163)	(57 699 064)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(294 047 564)	(264 650 665)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(15 236 287)	(13 401 080)
Intérêts payés	34	(36 108 470)	(33 341 632)
Impôts et taxes payés	35	(11 552 980)	(17 017 802)
Autres flux de trésorerie		(5 083 902)	7 543 385
	36		
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(16 791 718)	18 783 946
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(486 824)	(468 658)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	11 000	108 982
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(3 000 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 475 824)	(2 359 676)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(4 312 111)	(3 540 136)
Encaissements provenant des emprunts		237 000 000	235 067 539
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		(233 257 731)	(251 255 226)
Flux liés au financement à court terme		4 500 000	11 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		3 930 158	(8 227 823)
Variation de trésorerie		(16 337 384)	8 196 447
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		20 490 940	12 294 493
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	41	4 153 556	20 490 940

ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Ghar El Melh
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 96 33 80 - Fax : +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Avenue Fadhel Ben Achour
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis - Tunisie
Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com/tn
RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **70 961 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **8 822 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

La prise en compte des revenus de leasing

► Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2023 à 62 048 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

► Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing.
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques.
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts.

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts règlementaires éventuels.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

► Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciels (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 1 791 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

► Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle.
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur.
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation.
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 janvier 2024.

Responsabilités de la Direction et des Responsables de la Gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

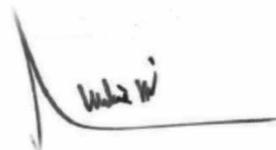
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 28 Mars 2024
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Borhène CHEBBI



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



Attijari Leasing

ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Ghar El Melh
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 96 33 80 - Fax : +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Avenue Fadhel Ben Achour
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis - Tunisie
Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com/tn
RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis le 24 mars 2023 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 12 ».

- ▶ Une commission de gestion égale à :
- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...).
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.

► Une commission de performance égale à :

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.
- Courant 2023, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

A.2 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2023 en tant que Conseil Financier exclusif et Coordinateur Global

Le 18 avril 2023, Attijari Leasing a signé un contrat avec Attijari finances pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence.
- L'envoi au Conseil du marché Financier.
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à Attijari finance les honoraires suivants :

► Les honoraires forfaitaires égaux à :

- 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « Attijari Leasing 2023 ».
- 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence.

Les honoraires de succès égaux à :

- 0,295% HT sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2023 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 194 KDT HTVA.

A-3 Élaboration d'un plan d'affaires

Le 18 avril 2023, Attijari Leasing a signé un avenant avec Attijari Finances pour l'élaboration d'un plan d'affaires et ce pour une durée de 3 années à compter de la date de signature du présent contrat.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires forfaitaires de 105 KDT payable comme suit :

- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2022.
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2023.
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 35 KDT HTVA.

A-4 Conseil développement location longue durée

Le 29 septembre 2023, Attijari Leasing a signé un contrat pour le développement de l'activité de la location longue durée.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari Finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission
- Attijari Finance procédera à l'élaboration un plan d'affaires relatif au développement de l'activité selon différents scénarios.

A l'issue de cette phase, Attijari finances fournit un Mémoire de recommandations.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 35 KDT HTVA.

A-5 Commission de placement EO 2023-01

Le 5 octobre 2023, Attijari leasing a conclu une convention d'accompagnement avec Attijari Intermédiation dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'intermédiaire en bourse est chargé de piloter et de garantir la clôture avec succès du placement de l'emprunt obligataire.

Le contrat de conseil relatif à l'émission de l'obligataire stipule une rémunération sous forme de commissions applicable sur le montant des fonds levés et à hauteur de 0.455%.

La charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 137 KDT HTVA.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

B-1 Conventions conclues avec Attijari bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing.
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing ».
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 788 KDT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois employés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2023 le coût correspondant refacturé par Attijari bank s'élève 723 KDT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari bank la 1^{ère} semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 93 KDT HTVA.

B-1-4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le cumul des contrats vivants mis en force et non échus au profit d'Attijari bank, s'élève à 1 201 KDT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 572 KDT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

B-2-1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 KDT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1^{er} avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2023, s'élèvent à 72 KDT HTVA.

B-3-2 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 49 KDT.

B-4 Conventions conclues avec Attijari SICAR

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 17 KDT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,5 KDT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,3 KDT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 10% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

B-4-8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...).
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
- Commission de performance égale à : 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA.

B-4-9 FCR Attijari Leasing 10

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...).
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
- Commission de performance égale à : 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 17 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA.

B-4-10 FCR Attijari Leasing 11

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...).
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
- Commission de performance égale à : 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

B-4-11 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le contrat mis en force vivant et non échus par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 36 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 1 DT.

B-5 Conventions conclues avec Attijari Immobilière

B-5-1 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2023, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Conventions conclues avec Attijari Gestion

B-6-1 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Gestion, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 213 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 183 KDT.

B-7 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	138 593	150 000	144 608	143 985
ATTIJARI ASSURANCES	4 000	0	4 000	0
Total	142 593	150 000	148 608	143 985

Courant 2023, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 13 578 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.
- Le coût refacturé trimestriellement par Attijari bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantage à court terme	301	50	156	156

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 62 KDT, soit un salaire brut de 239 KDT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 28 Mars 2024

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Borhène CHEBBI



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI





PROJET DES RÉSOLUTIONS

PROJET DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'ATTIJARI LEASING À TENIR EN DATE DU 26/04/2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2023 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

[Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales]

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des différentes conventions proposées et validées par le Conseil d'Administration de la société, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état pour les besoins de l'arrêté de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Montants en DT

Proposition Affectation du Résultat 2022	
Résultat Net 2023	8 821 557
Report à Nouveau	6 614 823
Réserves spéciales réinvestissements	3 000 000
Bénéfice disponible	12 436 380
Distribution prévue (1,5 DT dinar / action ou de 15% de la VN)	4 125 000
Dotations à un Fonds Social	300 000
Report à Nouveau	8 011 380

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **23 Mai 2024**.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 à 80 mille dinars nets et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2024 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2024 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité de Nomination et de Rémunération au titre de l'exercice 2024 à 15 mille dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO décide de nommer les cabinets suivants :

- 1- Cabinet ...
- 2- Cabinet

En tant que commissaires aux sociétés pour le mandat 2024-2026.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine les changements statutaires d'origine réglementaire effectués par la Direction générale de la société.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à



التجاريڤ ليزنڤ
Attijari Leasing

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Tél. : 00 216 70 136 464 - Fax : 00 216 70 022 289
Adresse électronique : attijari.leasing@planet.tn
Site Web : www.attijarileasing.com.tn